



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carburants

Question écrite n° 76941

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le prix de l'essence. Alors que depuis octobre 2010, le prix du baril a toujours été supérieur à 80 euros, avec des pointes à plus de 110 euros, celui-ci s'est écroulé depuis l'été 2014, étant actuellement à moins de 50 euros. Il voudrait savoir quels sont les moyens qui permettent au Gouvernement de s'assurer que les distributeurs pétroliers répercutent effectivement cette baisse des cours à la pompe, avec une réactivité similaire à celle qui était la leur quand il s'agissait d'augmenter les prix de l'essence entre 2007 et 2013.

Texte de la réponse

L'évolution des prix au détail des carburants sur le marché français a bien répercuté la baisse des cours du pétrole brut observée sur les marchés internationaux depuis la fin du mois de juin 2014. Ainsi, on observe que les prix de détail hebdomadaires du gazole et du sp95 ont connu un recul de 14 centimes d'euro par litre et de 16 centimes d'euros par litre, ce qui correspond sensiblement à la baisse en euro des prix de gros (cotations internationales) du gazole et de l'eurosuper sur la même période. Cela correspond également à la baisse des prix du brut en euros, même si des facteurs spécifiques aux marchés de gros des produits raffinés peuvent expliquer des évolutions légèrement différentes. Il est vrai que le cours du brut en dollar a quant à lui baissé en moyenne de plus de 50 % depuis fin juin 2014. A cet égard, il faut noter que la dépréciation de l'euro par rapport au dollar a sensiblement atténué pour le consommateur européen la baisse du pétrole brut en dollar. Par ailleurs, la moindre baisse en pourcentage des prix à la consommation, par rapport au brut, s'explique par la structure du prix des carburants. Ainsi, une part importante du prix payé par le consommateur, en particulier les coûts de transport et de distribution, et une grande partie de la fiscalité (TICPE), est indépendante du prix du brut, et vient amortir, à la hausse comme à la baisse, l'impact de l'évolution des prix du pétrole. Le Gouvernement reste vigilant à la juste répercussion des évolutions du coût de la matière première dans les prix à la consommation, ainsi qu'à l'évolution des marges brutes de transport-distribution des opérateurs pétroliers. Ces marges, qui correspondent à la différence entre les prix de vente hors taxes et les cotations internationales, couvrent les différents coûts de logistique et de distribution, ainsi que la marge commerciale nette du distributeur. On observe que leur niveau reflète le caractère très concurrentiel du marché français de la distribution des carburants qui se caractérise par des prix moyens hors toutes taxes inférieurs aux prix moyens européens.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76941

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2426

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5988